



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL  
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2020

**OBJET :**

**Désignation d'un.e.  
représentant.e de l'EPTB  
Seine Grands Lacs à la  
Commission locale de  
l'eau (CLE) de  
l'Armançon**

L'an deux mille vingt, le Douze novembre 2020, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le deux, se sont réunis à 14h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12<sup>e</sup>.

**Etaient présents :****Au titre du Conseil de Paris :****En visioconférence :**

Nombre des membres composant le Comité Syndical.....	27	M. ALPHAND Mme BROSSEL
En exercice.....	26	M. GOUJON M. LERT
Présents à la Séance .....	17	M. LORIAU Mme PULVAR M. RAIFAUD

Représentés par mandat .....	5	<b><u>En présentiel, salle du Comité :</u></b>
---------------------------------	---	--

Absents .....	2	Mme MONTANDON M. VAUGLIN
---------------	---	-----------------------------

**Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :****En visioconférence :**

Mme FISCHER  
M. LARGHERO  
M. MASSOU

**Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :****En visioconférence :**

M. Bélaïde BEDDREDINE

**En présentiel, Salle du Comité :**

M. MOLOSSI

**Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :****En visioconférence :**

Mme DURAND  
M. GUILLAUME

**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

*En visioconférence :*

M. ABEL

M. VIART

**Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :**

*En visioconférence :*

M. MARIN

**Etaient absents excusés :**

Mme PATRIE

M. METAIRIE

**Avaient donné pouvoir de voter en son nom :**

*Monsieur Jean-Noël AQUA donne pouvoir à Monsieur Bélaïde BEDDREDINE*

*Monsieur Daniel COURTES donen pouvoir à Monsieur Denis LARGHERO*

*Monsieur Jean-Michel BLUTEAU donne pouvoir à Madame MONTANDON*

*Monsieur Bertrand KERN donne pouvoir à Monsieur Frédéric MOLOSSI*

*Monsieur Daniel GUERIN donne pouvoir à Monsieur Didier GUILLAUME*

La majorité des membres étant présente,

M. ABEL a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général Adjoint, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.



**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 12 novembre 2020**

**DÉLIBÉRATION**  
**N° 2020-57/ CS**

-----

**Désignation d'un.e représentant.e suppléant.e de l'EPTB Seine  
Grands Lacs à la Commission locale de l'eau (CLE) de l'Armançon**

-----

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Les Commissions locales de l'eau (CLE) sont chargées d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Véritables noyaux décisionnels du SAGE, elles organisent la démarche sous tous ses aspects : déroulement des étapes, validation des documents, arbitrage des conflits, mais aussi suivi de la mise en œuvre. Une fois le SAGE adopté, elles veillent à la bonne application des préconisations et des prescriptions ainsi qu'à la mise en place des actions.

En application de l'article L.212-4 du Code de l'environnement, La CLE comprend trois collèges, respectivement composés de représentant.e.s des collectivités territoriales, des usagers et de l'État. Ils sont nommés par arrêté préfectoral et la CLE est présidée par un élu local.

Les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) sont représentés dans les CLE, si leur périmètre d'intervention recoupe en tout ou partie celui des SAGE concernés.

En application de l'arrêté préfectoral n° 2011-187 du 7 février 2011 relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'EPTB Seine Grands Lacs, neuf SAGE sont inscrits en tout ou partie à l'intérieur de ce périmètre, dont celui de l'Armançon. Le comité syndical réuni le 22 septembre dernier a désigné ses représentant.e.s dans les CLE.

Par arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020- 0344 en date du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la composition de la CLE de l'Armançon, le Préfet de l'Yonne précise que « chaque membre titulaire aura un suppléant », ce qui n'était pas le cas auparavant.

Il convient donc d'adjoindre un.e suppléant.e à Monsieur Jean-Michel VIART, représentant titulaire de l'EPTB Seine Grands Lacs à la CLE de l'Armançon.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

## DÉLIBÉRATION

**Le Comité syndical,**

**VU** l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

**VU** l'article L.212-4 du Code de l'environnement;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-187 du 7 février 2011 relatif à la délimitation du périmètre de l'EPTB Seine Grands Lacs;

**VU** la délibération de l'EPTB Seine Grands Lacs n° 2020-37-CS du 22 septembre 2020, relative à la désignation des représentant.e.s du Comité syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs aux Commissions locales de l'eau (CLE)

**VU** l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020- 0344 en date du 30 septembre 2020 du Préfet de l'Yonne

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**Article 1 :** DÉSIGNE M. Jean-Pierre ABEL comme représentant suppléant de l'EPTB Seine Grands Lacs à la Comité locale de l'eau de l'Armançon.

Le Président,



Frédéric MIOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental  
de la Seine-Saint-Denis